

Salle du conseil
Hôtel de ville
Moncton (N.-B.)
15 mai 2023
16 h

PROCÈS-VERBAL – SÉANCE ORDINAIRE PUBLIQUE

PRÉSENTS

Dawn Arnold, mairesse
Bryan Butler, maire adjoint
Monique LeBlanc, conseillère
Marty Kingston, conseiller
Paulette Thériault, conseillère
Shawn Crossman, conseiller

Charles Léger, conseiller
Daniel Bourgeois, conseiller
Dave Steeves, conseiller
Susan Edgett, conseillère
Paul Richard, conseiller

ABSENT

Dave Steeves, conseiller municipal, est absent pour les points 1 à 8.

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS

Nick Robichaud, directeur municipal par intérim
Shelley Morton, greffière municipale et directrice, soutien législatif
Elaine Aucoin, directrice générale, Services de la croissance et du développement durables
Laurann Hanson, directrice générale, Services organisationnels
Alexandre Binette, directeur général, Services des opérations
Jacques Doucet, directeur général, Services des finances
Jocelyn Cohoon, directrice générale par intérim, Services communautaires
Isabelle LeBlanc, directrice, Communications
Alcide Richard, directeur, Installations
Benoit Jollette, inspecteur, surintendant du Service régional de Codiac de la GRC
Tanya Carter, gestionnaire, Service des achats
Conrad Landry, chef des pompiers et directeur, Sécurité communautaire
René Lagacé, directeur, Ingénierie
Bill Budd, directeur, Urbanisme et aménagement
Josh Adams, urbaniste
Chuck Savoie, directeur, Planification stratégique et soutien aux services de police
Sophie Cormier, directrice, Culture et patrimoine

1.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

2.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Motion : Que l'ordre du jour de la séance ordinaire publique du Conseil municipal en date du 15 mai 2023 soit approuvé sans modifications.

Proposée par le conseiller Richard
Appuyée par le maire adjoint Butler

MOTION ADOPTÉE

3.

DÉCLARATIONS DE CONFLITS D'INTÉRÊTS

Susan Edgett, conseillère municipale, déclare un conflit d'intérêts pour le point 9.1 [**Recommandation(s)** – Séance à huis clos – le 8 mai 2023].

4.

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

5.

QUESTIONS SOUMISES À L'APPROBATION DU CONSEIL

6.

EXPOSÉS DU PUBLIC ET DE L'ADMINISTRATION

6.1 EXPOSÉS DU PUBLIC

5 minutes

Autres présentations

2 minutes

Conseil des réfugiés du NB – Olivia Huynh, directrice générale

Olivia Huynh présente de vive voix, au Conseil municipal, un exposé mettant en lumière le travail accompli par le Conseil des réfugiés du NB. L'organisme qu'elle dirige offre des services juridiques bilingues gratuits, ainsi qu'une représentation auprès de la Commission de l'immigration et du statut de réfugié. Depuis la fin de février, le gouvernement fédéral a transféré, au Nouveau-Brunswick, environ 150 demandeurs du statut de réfugié du Québec. Tous ces réfugiés fuient la persécution ou des situations dangereuses dans leur pays d'origine. La clinique qu'elle dirige travaille avec d'autres partenaires communautaires afin d'offrir des consultations gratuites et des séances libres pour aider les réfugiés dans leurs démarches. Olivia Huynh remercie la Ville de Moncton du concours indéfectible qu'elle apporte à son organisation, puisque la Ville est l'un des principaux organismes qui financent cette clinique.

6.2 EXPOSÉS DE L'ADMINISTRATION

15 minutes

6.2.1 Mise à jour – GRC – Benoit Jollette, inspecteur, surintendant du Service régional de Codiac de la GRC

Benoit Jollette, surintendant, donne les faits saillants des activités de la GRC :

Section de la police communautaire

Le premier événement de 529 Garage s'est déroulé à La Bikery et sur le sentier Riverain. Un autre événement aura lieu le 27 mai au marché de Dieppe et à nouveau les 3, 9 et 11 juin à l'Aréna commémoratif Byron-Dobson. Les membres du public qui ne peuvent pas participer à ces événements peuvent se présenter au bureau de la rue Main pour se procurer l'information et une vignette.

Les événements organisés à l'occasion de la Semaine nationale de la police prévoient des exposés publics destinés à différents groupes sur la conduite avec facultés affaiblies, les drogues, la sécurité sur Internet et les fraudes qui ciblent différents groupes d'âge.

Groupe de réduction de la criminalité

Le 2 mai, une perquisition s'est déroulée dans le cadre d'un mandat sur le chemin Mill pour la saisie de drogues et d'armes.

Le 11 mai, un autre mandat de perquisition a été exécuté dans Riverview, et différentes drogues ont été saisies avec un vélo électrique volé à Moncton. Les membres de la GRC ont pu intercepter quelqu'un d'autre qui apportait des biens volés dans la résidence perquisitionnée.

D'après les statistiques mensuelles pour les activités d'application des lois et des règlements sur le narcotrafic et la consommation dans la rue, on dénombre un total de 9 interventions, 13 personnes interpellées, 2 saisies de drogue, 7 chefs d'accusation pour possession d'accessoires de consommation saisis et 9 mandats d'arrestation exécutés.

Section des patrouilleurs

Le 6 mai, on a signalé à des membres de la GRC que l'on vendait des drogues non loin de l'un des refuges. Dès réception de l'appel, des agents ont tout de suite été dépêchés sur les lieux et ont pu interpellé et arrêter le suspect. Benoit Jollette rappelle au public l'importance de signaler toutes les activités suspectes dont on est témoin.

6.2.2 Présentation – Journée intergénérationnelle – Marcia King, responsable du Comité consultatif des aînés

Marcia King présente au Conseil municipal un exposé en format PowerPoint sur le Comité intergénérationnel et les activités organisées à l'occasion de la Journée intergénérationnelle le 1^{er} juin.

En 2020, on a invité le Comité consultatif des aînés et le Comité consultatif des jeunes de la Ville de Moncton à participer au Projet pilote sur les aînés en santé dans le cadre du Plan d'action intergénérationnel du Nouveau-Brunswick (PAI NB). Ce programme vise à faire participer la collectivité à des projets destinés à combler les fossés intergénérationnels et à permettre de surmonter les obstacles parmi les personnes de différents groupes d'âge pour résoudre des problèmes comme l'isolement social et l'âgisme. L'objectif du programme consistait à aménager des environnements favorables, qui donnent l'occasion d'échanger des idées, des connaissances et l'expérience en misant sur les points forts des collectivités et en permettant au Nouveau-Brunswick d'avancer dans la création de collectivités plus conviviales pour les aînés.

Des membres du Comité consultatif des jeunes et du Comité consultatif des aînés ont participé à des réunions conjointes et se sont portés volontaires pour prendre part aux discussions des groupes en ligne afin de parler de leur expérience et de livrer leurs récits. Ces deux groupes intergénérationnels continuent de se réunir quand leur emploi du temps le leur permet et ont participé à des discussions sur différentes questions d'intérêt, en plus d'apprendre qu'ils ont de

nombreux points en commun. On espère que cet effort et cette interaction sociale permettront de surmonter les obstacles, de résoudre des problèmes comme l'isolement et de promouvoir une collectivité plus interactive, dynamique et saine.

Voici les activités planifiées pour la première semaine de juin :

- Sistema donnera des spectacles dans différentes résidences pour personnes âgées.
- Quatre bénévoles devraient lire des contes aux enfants le 1^{er} juin à la Bibliothèque publique de Moncton : deux bénévoles liront des contes en français et deux autres le feront en anglais.
- L'Orchestre des jeunes de Moncton et le Centre d'information pour personnes âgées tiendront, le 31 mai 2023 de 18 h à 19 h 30, au Centre d'information pour personnes âgées, au 77, rue Foundry, la Soirée des jeux intergénérationnelle. L'orchestre donnera un spectacle; les jeunes et les personnes âgées participeront à des jeux. Il y aura des collations et des prix. Des invitations ont été adressées aux députés et aux conseillers municipaux pour qu'ils participent à cet événement.

Paulette Thériault, conseillère municipale, demande si le Comité consultatif des aînés peut collaborer et participer aux activités ou aux festivals existants à Moncton, par exemple le Festival Frye. Marcia King répond que le Comité recherche toujours de nouvelles activités et qu'il continue d'évoluer chaque année.

Paulette Thériault suggère aussi d'inviter plus de représentants des différents secteurs d'activité et de tous les horizons à participer à ces événements.

7. QUESTIONS D'URBANISME

7.1 **Audience publique** – Rezoning au 620, promenade McLaughlin (groupe scolaire francophone) – Josh Adams

Josh Adams présente un exposé en format PowerPoint sur une demande de rezoning déposée par Éducation et Développement de la petite enfance pour rezoner la propriété du 620, promenade McLaughlin (NID 70645676) afin de passer de la zone R2 (Zone d'habitations bifamiliales) à la zone P-1 (Zone d'usages communautaires) pour permettre d'aménager un complexe scolaire francophone de la maternelle à la 8^e année (École Le Mascaret et École Claudette-Bradshaw), ainsi qu'une garderie. Il fallait procéder à ce rezoning parce qu'une école n'est pas une vocation autorisée dans la zone R2 (Zone d'habitations bifamiliales).

À sa séance ordinaire du 20 mars 2023, le Conseil municipal de Moncton a adopté une résolution pour tenir une audience publique afin de se pencher sur les motifs d'opposition contre la modification que l'on propose d'apporter à l'Arrêté de zonage Z-222.12 en ce qui a trait au rezoning du complexe scolaire francophone du 620, promenade McLaughlin. Le 16 novembre 2022, l'Administration a animé une séance d'information avec les propriétaires fonciers voisins, le gouvernement provincial et certains membres du Conseil municipal. On a aussi publié l'avis public officiel de l'audience publique. Aucun motif d'opposition n'a été déposé en date du 3 mai 2023.

Motion : Que le Conseil municipal de Moncton procède aux deuxième et troisième lectures de l'arrêté Z-222.12 proposé, sous réserve des conditions suivantes :

- a) Une servitude d'égout de 10 mètres de largeur doit être accordée à la Ville de Moncton.
- b) Les travaux d'aménagement doivent être réalisés en respectant essentiellement les plans et les dessins soumis dans l'annexe B.
- c) La clôture sur la limite nord de la propriété, telle qu'elle figure à l'annexe B, doit être installée en 2023.
- d) Tous les aménagements du terrain réalisés conformément à cette entente doivent respecter les dispositions de l'Arrêté de zonage de la Ville de Moncton, dans sa version modifiée périodiquement, sauf dans les cas prévus dans la présente.
- e) Nulle disposition des présentes n'interdit ou ne limite, d'une manière ou d'une autre, le droit du promoteur immobilier de demander une dérogation conformément aux dispositions de la *Loi sur l'urbanisme*.

Proposée par le conseiller Richard
Appuyée par la conseillère LeBlanc

MOTION ADOPTÉE

Dave Steeves, conseiller municipal, est absent au moment du vote.

7.2 **Lotissement provisoire** – Timberline Estates – Bill Budd

Bill Budd présente au Conseil municipal un exposé en format PowerPoint sur un plan de lotissement proposé. Ce plan de lotissement doit être approuvé par le Conseil municipal afin d'aménager de nouvelles rues publiques conformément à l'article 88 de la *Loi sur l'urbanisme*.

Le lotissement proposé s’inscrit dans le prolongement du lotissement existant de Magnetic Hill et se trouve dans le secteur est du chemin Timberline. Ce secteur appartient à la zone RR1 (Zone résidentielle rurale). L’objectif de ce plan de lotissement consiste à créer 14 lots pour les besoins de l’aménagement du complexe résidentiel, ainsi que deux (2) nouvelles rues et un (1) lot pour les besoins de la rétention des eaux pluviales.

Motion : Que le Conseil municipal de Moncton :

- approuve le prolongement du chemin Timberline (voie publique);
- approuve l’emplacement de la rue Future;
- exige une compensation financière de 37 616,81 \$ en contrepartie du terrain d’utilité publique.

Sous réserve des conditions suivantes :

- Avant qu’un lotissement soit enregistré, le propriétaire foncier doit faire enregistrer la portion du chemin Timberline qui se trouve à l’extérieur des limites de la Ville de Moncton et la faire approuver par le gouvernement du Nouveau-Brunswick.
- Les rues et les services doivent être conçus à la satisfaction du Bureau d’ingénierie et doivent être aménagés conformément aux procédures, aux normes et aux directives sur l’aménagement des lotissements.

Proposée par le maire adjoint Butler

Appuyée par le conseiller Kingston

MOTION ADOPTÉE

Dave Steeves, conseiller municipal, est absent au moment du vote.

7.3 Lotissement provisoire – Caledonia Industrial Estates – Ch. Lake – Bill Budd

Bill Budd présente au Conseil municipal un exposé en format PowerPoint sur un plan de lotissement proposé. Ce plan de lotissement doit être approuvé par le Conseil municipal afin d’aménager de nouvelles rues publiques conformément à l’article 88 de la *Loi sur l’urbanisme*.

Le lotissement proposé est situé sur un terrain qui appartient à Développement industriel de Moncton Limitée et est nécessaire pour autoriser l’accès à la partie arrière du lot NID 70507017 pour un projet de cette entreprise. L’objectif de ce plan de lotissement consiste à aménager une partie de la nouvelle rue publique pour en faire un rond-point.

Motion : Que le Conseil municipal de Moncton :

- approuve l’emplacement du chemin Lake (voie publique).

Sous réserve des conditions suivantes :

- Le propriétaire doit conclure un accord de lotissement avec la Ville.
- Les rues et les services doivent être conçus à la satisfaction du Bureau d’ingénierie et doivent être aménagés conformément aux procédures, aux normes et aux directives sur l’aménagement des lotissements.

Proposée par le conseiller Kingston

Appuyée par la conseillère Edgett

MOTION ADOPTÉE

Dave Steeves, conseiller municipal, est absent au moment du vote.

8. EXPOSÉS DES MEMBRES DU CONSEIL

Bryan Butler, maire adjoint, profite de l’occasion de rappeler aux citoyens qu’il faut respecter l’Arrêté concernant la protection contre les incendies et veiller à se conformer aux critères obligatoires pour faire des feux de foyers en plein air à Moncton.

Dawn Arnold, mairesse, prend un moment pour féliciter Nick Robichaud, qui exerce la fonction de directeur municipal par intérim, et parle de la restructuration qui se déroule au sein de la Ville de Moncton, dont la création d’un nouveau secteur d’activité appelé « Services de protection », sous la direction de Charles Savoie, nommé en qualité de directeur général par intérim pour ce secteur; il encadrera le Bureau d’exécution des arrêtés, le Bureau des incendies et le Service régional de Codiac de la GRC. En outre, Jocelyn Cohoon continuera d’exercer les fonctions de directrice générale par intérim du Bureau des services communautaires; elle encadre le Bureau des loisirs, de la culture et des événements, le Zoo de Magnetic Hill, ainsi que les parcs, les établissements et l’inclusion sociale.

Dawn Arnold souhaite aussi féliciter Jocelyn Cohoon, qui s’est vue attribuer le prix du mérite de Loisirs NB, remis aux personnes qui apportent un concours exemplaire au domaine des loisirs dans cette province. Les efforts indéfectibles et la passion de Jocelyn Cohoon ont eu un profond retentissement sur la croissance, le développement et l’amélioration des loisirs à Moncton et au Nouveau-Brunswick.

9.

RAPPORTS ET RECOMMANDATIONS DES COMITÉS ET RÉUNIONS À HUIS CLOS

9.1 **Recommandation(s)** – Séance à huis clos – le 8 mai 2023

Susan Edgett, conseillère municipale, s'absente de la réunion puisqu'elle déclare un conflit d'intérêts.

Motion : Que le Conseil municipal de Moncton approuve l'entente de report des redevances d'aménagement à conclure avec SHX Developments Limited pour la zone de redevance d'aménagement du chemin Mountain et de l'avenue Worthington, et que la mairesse et la greffière municipale soient autorisées à signer tous les documents nécessaires et à y apposer le sceau de la Ville de Moncton.

Proposée par le conseiller Richard
Appuyée par la conseillère LeBlanc

MOTION ADOPTÉE

Dave Steeves, conseiller municipal, est absent au moment du vote.

Motion : Que le Conseil municipal de Moncton demande à l'Administration de conclure la cession d'une partie des NID 00757526, 00757518 et 00757500 à Initiatives communautaires Marée montante Inc. en contrepartie de la somme de 1 \$, conformément à la Politique sur la disposition et l'acquisition de terrains municipaux, sous réserve de ce qui suit :

- **Que** les travaux d'aménagement soient essentiellement conformes à la proposition soumise, toujours sous réserve de l'approbation du Comité consultatif d'urbanisme et des clauses ou des conditions établies par ce comité;
- **Que** la demande de permis de construction soit déposée dans les deux années suivant la date de conclusion de la vente;
- **Que** toutes les autres conditions se rapportant à la vocation du terrain, aux travaux d'aménagement proposés ou à l'admissibilité au financement fassent partie, le cas échéant, des modalités de l'Accord d'achat et de vente ou fassent l'objet d'une modification à apporter à cet accord, selon les exigences éventuelles des parties;
- **Que** l'Administration de la Ville soit invitée à conclure un accord d'achat et de vente au moment du lotissement définitif des terrains, et que la mairesse et la greffière municipale soient autorisées à signer tous les documents nécessaires et à y apposer le sceau de la Ville.

Proposée par le conseiller Léger
Appuyée par la conseillère LeBlanc

MOTION ADOPTÉE

Dave Steeves, conseiller municipal, et Susan Edgett, conseillère municipale, regagnent leur siège.

Motion : Que le Conseil municipal de Moncton appuie la campagne de la Fondation CHU Dumont en versant une subvention de 500 000 \$, soit une somme égale à celle qui a été versée pour la campagne de financement de la Fondation des Amis de L'Hôpital de Moncton, à étaler sur cinq ans.

Proposée par le conseiller Richard
Appuyée par le maire adjoint Butler

MOTION ADOPTÉE

Contre : Conseiller Bourgeois

Motion : Que le Conseil municipal de Moncton approuve la demande de financement non budgétée de l'Administration, soit la somme de 104 000 \$, afin de convertir, à deux (2) postes d'assistance à temps plein, deux (2) postes de répartiteur occasionnel du SCFP.

Proposée par le maire adjoint Butler
Appuyée par le conseiller Richard

MOTION ADOPTÉE

10. RAPPORTS DE L'ADMINISTRATION

10.1 **Proposition de vidéosurveillance** – Rue St. George

Motion : Que le Conseil municipal de Moncton approuve l'installation, sur la rue St. George, de 33 caméras de surveillance à un coût estimé à 90 000 \$, TVH en sus, et que le financement de ces caméras soit puisé dans le compte correspondant des provisions pour éventualités du Conseil municipal.

Proposée par le maire adjoint Butler
Appuyée par le conseiller Richard

MOTION ADOPTÉE

10.2 **Appel d'offres TCS23-049** – Travaux de réfection de parc n° 1 – Parc Alexander

Motion : Que le Conseil municipal de Moncton approuve l'attribution du contrat de l'appel d'offres TCS23-049 (Travaux de réfection de parc n° 1 – Parc Alexander) au soumissionnaire le moins-disant qui respecte les clauses et les conditions ainsi que le cahier des charges de l'Appel d'offres, soit J.K. Fraser & Son Ltd., en contrepartie du prix total révisé offert de 668 068,71 \$, TVH comprise, et que le budget du projet soit fixé à 635 000,00 \$, dont la TVH nette, les frais d'ingénierie et la provision pour éventualités.

Il est en outre recommandé que la mairesse et la greffière municipale soient autorisées à signer un contrat avec J.K. Fraser & Son Ltd. et à y apposer le sceau de la Ville de Moncton.

Proposée par la conseillère Edgett
Appuyée par le conseiller Richard

MOTION ADOPTÉE

10.3 **Proposition de prix QP23-048** – Location et entretien de toilettes portables

Motion : Que le Conseil municipal de Moncton approuve l'attribution du contrat de la Proposition de prix QP23 048 (Location et entretien de toilettes portables) au soumissionnaire le moins disant qui respecte les clauses et les conditions, le cahier des charges et les exigences, soit Carter's Septic Tank Service Ltd., pour une durée d'un (1) an, en contrepartie du prix contractuel annuel estimatif de 70 650,25 \$, dont la TVH de 15 %, et que ce contrat soit assorti d'options permettant de le proroger pour au plus quatre (4) périodes supplémentaires de douze (12) mois chacune, si cette prorogation répond aux intérêts supérieurs de la Ville.

Proposée par la conseillère LeBlanc
Appuyée par le conseiller Kingston

MOTION ADOPTÉE

Charles Léger, conseiller municipal, demande pourquoi une seule offre a été déposée pour ce contrat et si ce contrat a été attribué selon le principe du fournisseur unique. Puisque Tanya Carter, gestionnaire du Service des achats, n'est pas présente, Jacques Doucet, directeur général, Service des finances, fait savoir qu'il fera un suivi auprès d'elle et qu'il apportera une réponse au Conseil municipal.

10.4 **Contrat municipal W23C 04DJ** – Collecteur d'égout pluvial du quartier est

Motion : Que le contrat municipal W23C 04DJ (Collecteur d'égout pluvial du quartier est) soit attribué à Birch Hill Construction Ltd. pour la somme de 3 559 059,10 \$, TVH comprise (3 227 478,58 \$ avant la TVH) et que le budget du projet s'établisse à 3 535 000,00 \$, dont la TVH nette, les travaux d'ingénierie, la réinstallation des services publics et la provision pour éventualités.

Il est également recommandé qu'un contrat soit rédigé et que la mairesse et la greffière municipale soient autorisées à signer ledit contrat et à y apposer le sceau de la Ville.

Proposée par le conseiller Crossman
Appuyée par la conseillère Thériault

MOTION ADOPTÉE

10.5 **Contrat municipal W23D 05EJ** – Reconstruction de rue n° 1

Motion : Que le contrat municipal W23D 05EJ (Reconstruction de rue no 1) soit attribué à Dexter Construction Company Limited pour la somme de 3 191 861,80 \$, TVH comprise (2 894 491,30 \$ avant la TVH), et que le budget du projet s'établisse à 3 300 000,00 \$, dont la TVH nette, les frais d'ingénierie, les constituantes du transport actif et la provision pour éventualités.

Il est également recommandé qu'un contrat soit rédigé et que la mairesse et la greffière municipale soient autorisées à signer ledit contrat et à y apposer le sceau de la Ville.

Proposée par le maire adjoint Butler
Appuyée par la conseillère Edgett

MOTION ADOPTÉE

10.6 **Contrat municipal W23D 05AC** – Reconstruction de rue n° 3

Motion : Que le contrat municipal W23D 05AC (Reconstruction de rue n° 3) soit attribué à Fram Enterprises Inc. pour la somme de 2 547 083,25 \$, TVH comprise (2 309 783,68 \$ avant la TVH), et que le budget du projet soit fixé à 2 600 000,00 \$ dont la TVH nette, les frais d'ingénierie et la provision pour éventualités.

Il est également recommandé de rédiger un contrat et que la mairesse et la greffière municipale soient autorisées à signer ledit contrat et à y apposer le sceau de la Ville de Moncton.

Proposée par le conseiller Bourgeois
Appuyée par le conseiller Richard

MOTION ADOPTÉE

10.7 **Contrat municipal W23D 05CJ** – Reconstruction de rue n° 5

Motion : Que le contrat municipal W23D 05CJ (Reconstruction de rue n° 5) soit attribué à Birch Hill Construction Ltd. pour la somme de 3 193 632,23 \$, TVH comprise (2 896 096,78 \$ avant la TVH), et que le budget du projet soit fixé à 3 215 000,00 \$, dont la TVH nette, les frais d'ingénierie et la provision pour éventualités.

Il est également recommandé qu'un contrat soit rédigé et que la mairesse et la greffière municipale soient autorisées à signer ledit contrat et à y apposer le sceau de la Ville.

Proposée par le maire adjoint Butler
Appuyée par la conseillère LeBlanc

MOTION ADOPTÉE

10.8 **Demande de propositions RFP23-013** – Conventions d'offre à commandes pour des services d'ingénierie professionnels

Motion : Que le Conseil municipal de Moncton approuve l'attribution du contrat de la demande de propositions RFP23 013 (Conventions d'offre à commandes pour des services d'ingénierie professionnels – proposition A – Services d'ingénierie structurale) au proposant le mieux coté, soit Gemtec Ltd., en contrepartie de la valeur totale estimative sur trois (3) ans de 79 005,00 \$, dont la TVH de 15 %; le contrat est assorti d'options permettant de le proroger pour deux (2) périodes supplémentaires d'une durée d'une (1) année chacune, si cette prorogation répond aux intérêts supérieurs de la Ville.

Que le Conseil municipal approuve l'attribution du contrat de la demande de propositions RFP23 013 (Conventions d'offre à commandes pour des services d'ingénierie professionnels – proposition E – Services d'ingénierie des transports) au proposant le mieux coté, soit EXP Services Inc., en contrepartie de la valeur totale estimative sur trois (3) ans de 258 946,65 \$, dont la TVH de 15 %; le contrat est assorti d'options permettant de le proroger pour deux (2) périodes supplémentaires d'une durée de douze (12) mois chacune, si cette prorogation répond aux intérêts supérieurs de la Ville.

Proposée par le maire adjoint Butler
Appuyée par le conseiller Crossman

MOTION ADOPTÉE

**11.
LECTURE D'ARRÊTÉS MUNICIPAUX**

11.1 **Arrêté** portant modification de l'Arrêté de zonage de la Ville de Moncton, soit l'arrêté Z-222.12 – **620, promenade McLaughlin – Deuxième et troisième lectures (sous réserve de l'approbation du point 7.1)**

Motion : Que la greffière municipale procède à la deuxième lecture de l'arrêté Z-222.12.

Proposée par la conseillère LeBlanc
Appuyée par le conseiller Richard

MOTION ADOPTÉE

La greffière municipale procède à la deuxième lecture de l'arrêté Z-222.12.

Motion : Que l'Arrêté portant modification de l'Arrêté de zonage de la Ville de Moncton, soit l'arrêté Z-222.12, soit adopté en troisième lecture, qu'il soit édicté et promulgué, et que la mairesse et la greffière municipale soient autorisées à le signer et à y apposer le sceau de la Ville de Moncton.

Proposée par la conseillère LeBlanc
Appuyée par le conseiller Richard

MOTION ADOPTÉE

La greffière municipale procède à la troisième lecture de l'arrêté Z-222.12.

12.

AVIS DE MOTIONS ET RÉOLUTIONS

12.1 **Résolution** – Élection d'un maire adjoint ou d'une mairesse adjointe

Motion : Que le conseiller Crossman soit élu au poste de maire adjoint pour la période 2023-2024.

Proposée par le conseiller Richard
Appuyée par le conseiller Butler

MOTION ADOPTÉE

Dawn Arnold, mairesse, remercie Bryan Butler, maire adjoint, de s'être acquitté de son mandat de maire adjoint et félicite Shawn Crossman, conseiller municipal, de sa nomination dans cette fonction. M. Crossman remercie le Conseil municipal de son aide et a hâte de se consacrer à l'amélioration de la Ville.

13.

NOMINATIONS À DES COMITÉS

Motion : Que les nominations suivantes soient approuvées :

Comité de conservation du patrimoine

- Blaine Hogue
- Bradley Condon

Comité de gestion du Stade Croix Bleue Medavie

- Lorne Mitton

Proposée par la conseillère Edgett
Appuyée par la conseillère Thériault

MOTION ADOPTÉE

14.

CLÔTURE DE LA SÉANCE

Motion : Que la séance soit levée.

Proposée par le conseiller Richard

MOTION ADOPTÉE

.....
Dawn Arnold
MAIRESSE

.....
Shelley M. Morton
GREFFIÈRE MUNICIPALE ET DIRECTRICE
DU SOUTIEN LÉGISLATIF

/18 h 11

/ko